

LA CURÉE, LE JUGE ET LES ENFANTS 354g4



Guillaume BARBE
Membre de l'IDFP, avocat au barreau
de Paris, ancien secrétaire de la
conférence

**“ Quelquefois, ces
enfants pleurent sans bruit,
prisonniers de ce qu'on ne
leur épargne plus rien, même
la justice ”**

Il y a un morceau de lego rouge, presque neuf mais déjà abîmé qui git sur le sol, piétiné par des avocats qui ne s'en rendent même pas compte, un écran de télévision qui diffuse un dessin animé sans le son, des bancs et des murs trop blancs.

Il y a des enfants de tous âges, quelques policiers, d'autres avocats et deux salles d'attente pour bien marquer la séparation des familles. Chacun la sienne...

Il y a l'absolue victoire non dite de celui des deux parents qui apparaît accompagné des enfants, parade devant l'autre, gorgé de l'image renvoyée, ne se rendant même plus compte de l'extrême malaise de ceux qui, à 5 ans, à 10 ans, ne savent plus s'ils doivent embrasser, adresser un geste discret, ou tout simplement comment faire avec cet autre parent, le leur.

Alors, on attend de pouvoir emprunter un long couloir blanc, à la suite mais sans se mélanger, couloir entrecoupé d'une incongrue porte coupe-feu qu'il faut se tenir les uns les autres malgré la violence et la détestation, jusqu'au cabinet du juge des enfants.

Le juge des enfants a été saisi en assistance éducative, dans l'intérêt des mineurs, parce que « la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou (...) les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ».

Et la curée familiale peut commencer...

Parce que cette audience ne peut s'imaginer autrement si parents, services éducatifs, avocats respectifs et enfants comparaissent tous ensemble.

Ils assistent, ces enfants, physiquement assis au milieu, avec ou sans discernement, sans aucun filtre, à de terribles règlements de compte, aux mots les plus durs, les plus dégradants pour l'image de leurs deux parents, à des plaidoiries qui, si elles ne sont pas des exercices d'équilibristes, sont dévastatrices, à des comptes rendus d'investigations ou d'enquêtes difficilement audibles.

Quelquefois, ils pleurent sans bruit, prisonniers de ce qu'on ne leur épargne plus rien, même la justice ; mais ça continue dans ce que sont sans doute les audiences les plus violentes auxquelles un professionnel peut participer.

Pourtant il suffirait d'appliquer les textes, ce qui n'est aujourd'hui, de manière incompréhensible, pas la pratique des juges : « à l'audience, le juge entend le mineur (...). Il peut dispenser le mineur de se présenter ou ordonner qu'il se retire pendant tout ou partie de la suite des débats » pour ré-humaniser cette instance et éviter qu'elle ne devienne l'exact inverse de ce qu'elle devrait rechercher : la protection des mineurs. ●